



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109526

VALABLE JUSQU'AU 28/04/2027

ÉDITÉ LE

05/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2014 B 744

Siret : 800 920 787 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4205804

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 167242919 Q 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 167242919 Q 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : PASCAL KRESS

7A RUE DE LA CHAPELLE
67720 WEYERSHEIM

Téléphone : 07 50 15 38 54

Portable : 06 81 44 14 90

Fax :

Site Internet :

E-mail : pascal.kress@yahoo.fr

Responsabilité légale :

KRESS PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	29/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	05/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.